

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 26 Septembre 2017**

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Frédéric MOREL TOURAINE - Denis AUGEZ - Philippe PACCARD - Evelyne ROTH

Absent excusé: Gilles BERGER, Valérie GOUTTE-TOQUET, Michel CARRE, Marylène WILLAUMEZ

Jean-Luc LUEZ est désigné secrétaire de séance.

### **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner présentées ci-dessous émanant de Maître Barbara Breuil, notaire à Ceyzériat.

➤ Parcelles appartenant à Mme Piskula :

- Parcelle bâtie cadastrée A 810 (90m<sup>2</sup>) située à Moinans, Rue du Four, en zone U
- Parcelle bâtie cadastrée A 781 (143 m<sup>2</sup>), située à Moinans, 210 Rue du Four, en zone U
- Parcelle bâtie cadastrée A 769 (70m<sup>2</sup>), située à Moinans, Rue de Moinans, en zone U.

➤ Parcelles appartenant à Mr et Mme Bucher

- Parcelle cadastrée 324 A 1537 (1564m<sup>2</sup>) située à Rignat, portant sur une maison d'habitation située à Rignat «180 Les Fléchonnières», en zone U.

### **Dissolution du SMISA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents)**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de la dernière réunion du comité syndical du SMISA du 14 septembre auquel Philippe Paccard délégué titulaire participait également.

À compter du 01 janvier 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI) sera attribuée aux communautés des communes et d'agglomération.

Le SMISA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents) sera dissout au 31 décembre 2017, pour intégrer le syndicat de la Rivière d'Ain d'Aval et de ses affluents.(SR3A)

### **Travaux de remblaiement à Bohas . convention de réfection des voies.**

Monsieur le Maire rappelle l'information donnée au précédent conseil, concernant les travaux de remblaiement réalisés à Bohas par l'entreprise Fontenat sur des parcelles agricoles pour le compte d'un agriculteur de Simandre sur Suran. Compte tenu des volumes de remblais annoncés par l'entreprise, celle-ci réalisera au minimum et à ses frais les travaux de réfection des voies suivantes : Rue de l'église, Route de Rignat, Chemin rural de la Forêt de Bohas.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être établie entre la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (pour la compétence voiries communales), la commune de Bohas-Meyriat-Rignat (pour la compétence chemins ruraux), et l'entreprise Fontenat pour définir les modalités de ce chantier important et les travaux à réaliser à l'issue de la période de remblaiement, pour assurer la réfection des voiries après le passage des camions.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve cette convention et autorise Monsieur le maire à la signer.

### **Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse**

#### **1-Approbation du rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire expose :

- que la Loi NOTRe prévoit le transfert au 01/01/2017 de l'ensemble des ZAE communales à l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI).

- que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres, doit rendre son rapport avant le 30/09 de l'année de la fusion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents adopte le rapport de la CLECT annexé qui détermine à la fois l'évaluation des charges transférées au titre des ZAE et une méthode d'évaluation dérogatoire portant sur l'intégration dans l'attribution de compensation d'éléments relatifs au FPIC et à la DSC pour les communes intéressées par ces points. (Polliat, Marboz, Saint Trivier de Courtes)

## **2- Décisions d'orientation du bureau de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. (CA3B)**

Monsieur le maire rend compte des décisions d'orientation du bureau de la communauté d'agglomération (CA3B) en date du 04 et du 11 septembre qui portaient principalement sur :

- les décisions en matière de fiscalité :
  - la convergence des bases minimum de CFE (cotisation foncière des entreprises)
  - la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
  - la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : exonération des locaux à usage industriel et commercial pour 2018.
- le devenir de la piscine de Mépillat à St Nizier le Bouchoux
- le transfert des zones d'activités communales (ZAE)
- le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- la convention avec la ville de Bourg-en-Bresse sur l'utilisation des recettes des forfaits de post-stationnement.

## **3- Enseignement de la natation :**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mr Jean-François Débat, sur l'enseignement de la natation à l'école.

Dès la rentrée 2017/2018 l'ensemble des élèves de CE1 bénéficieront d'un cycle d'apprentissage d'une dizaine de séance, soit à Carré d'eau et aux piscines des lycées de Bourg, soit au centre aquatique de la plaine tonique (Montrevel-en-Bresse). Ces élèves bénéficieront d'un nouveau cycle en classe de CM1 en 2019/2020. Le transport sera aussi pris en charge par CA3B ainsi que les coûts d'apprentissage. Ce nouveau dispositif est conforme aux règles édictées par l'Education Nationale.

Monsieur le maire précise que jusqu'à présent, ce cycle d'apprentissage était proposé sur notre école aux enfants de grande section et de cours préparatoire. Les entrées et le transport étaient pris en charge par le sou des écoles et le SIVOS.

## **Réglementation de voirie**

Monsieur le Maire propose de réunir la commission voirie prochainement pour revoir entièrement la réglementation de la voirie communale (zone de circulation 30 et 50, dangerosité de certains axes, limitation de tonnage, ...) et d'abroger ou mettre en place de nouveaux arrêtés de circulation.

## **Bulletin municipal :**

Une réunion a eu lieu le 09 septembre en mairie avec les associations : les articles sont à rendre pour le 31 octobre 2017.

## **Travaux en cours :**

L'entreprise Bouhot va démarrer les travaux de réfection du toit de l'église de Rignat cette semaine.

## **Courriers :**

Monsieur le Maire donne connaissance des courriers reçus de Mr Paris Raymond en date du 02 septembre, 11 septembre et 25 septembre.

**Prochain conseil le mardi 07 novembre à 20h30.**

**Le Maire,  
Jean-Luc LUEZ.**